

**MINISTERE DU COMMERCE
ET DE L'ARTISANAT**

NOMINATIONS

Par décret n° 2009-538 du 24 février 2009.

Monsieur Jamaledine El Fahem, ingénieur en chef, est nommé dans le grade d'ingénieur général au ministère du commerce et de l'artisanat.

Par décret n° 2009-539 du 24 février 2009.

Monsieur Ilyess Ben Amer, ingénieur en chef, est nommé dans le grade d'ingénieur général au ministère du commerce et de l'artisanat.

**MINISTERE DES TECHNOLOGIES
DE LA COMMUNICATION**

Décret n° 2009-540 du 24 février 2009, modifiant le décret n° 2003-1249 du 2 juin 2003, portant création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du plan d'action national dans le domaine des logiciels libres et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement.

Le Président de la République,

Sur proposition du ministre des technologies de la communication,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 relative à l'initiative économique,

Vu le décret n° 96-1236 du 6 juillet 1996, portant création des unités de gestion par objectifs,

Vu le décret n° 97-1320 du 7 juillet 1997, portant organisation des services relevant du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé de l'informatique,

Vu le décret n° 99-2843 du 27 décembre 1999, portant organisation du ministère des communications,

Vu le décret n° 2003-1249 du 2 juin 2003, portant création d'une unité de gestion par objectifs pour la réalisation du plan d'action national dans le domaine des logiciels libres et fixant son organisation et les modalités de son fonctionnement, tel que modifié par le décret n° 2007-1908 du 23 juillet 2007,

Vu le décret n° 2006-1245 du 24 avril 2006, fixant le régime d'attribution et de retrait des emplois fonctionnels d'administration centrale,

Vu l'avis du ministre des finances,

Vu l'avis du tribunal administratif.

Décrète :

Article premier - Sont abrogées, les dispositions de l'alinéa premier de l'article 3 du décret n° 2003-1249 du 2 juin 2003 susvisé tel que modifié par le décret n° 2007-1908 du 23 juillet 2007, et remplacées par les dispositions suivantes :

Article 3 (alinéa premier nouveau) - La durée de réalisation de toutes les composantes du plan d'action national dans le domaine des logiciels libres est fixée à six (6) ans à compter de la date d'entrée en vigueur du décret n° 2003-1249 du 2 juin 2003 susvisé.

Art. 2 - Le Premier ministre, le ministre des technologies de la communication et le ministre des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 24 février 2009.

Zine El Abidine Ben Ali

**MINISTERE DE L'EDUCATION ET DE
LA FORMATION**

NOMINATIONS

Par décret n° 2009-541 du 25 février 2009.

Monsieur Abdelhamid Sakli, professeur principal hors classe de l'enseignement, est chargé des fonctions de directeur des activités culturelles, sociales et sportives au ministère de l'éducation et de la formation.

Par décret n° 2009-542 du 25 février 2009.

Monsieur Hassouna Kouki, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de directeur de l'organisation administrative et de la vie scolaire des collèges et des lycées à la direction générale du deuxième cycle de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire au ministère de l'éducation et de la formation.

Par décret n° 2009-543 du 25 février 2009.

Monsieur Hédi Zouaidi, administrateur conseiller, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et des ressources humaines à la direction des services communs à la direction régionale de l'éducation et de la formation à Gabès.

Par décret n° 2009-544 du 25 février 2009.

Monsieur Ali Mahdi, professeur principal de l'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service des examens scolaires, des examens professionnels et des évaluations périodiques à la direction de l'évaluation, de la formation et du suivi pédagogique à la direction régionale de l'éducation et de la formation à Tataouine.